



Syndicat Intercommunal Mare et Libron

Rapport annuel sur le **Prix** et la **Qualité** du Service public

Exercice 2023

Adduction d'Eau Potable Communes en Régie

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du Syndicat.....	3
1.2.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.3.	Mode de gestion du service	4
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.5.	Nombre d'abonnés	5
1.6.	Eaux brutes	5
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.7.	Eaux traitées.....	6
1.7.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	6
1.7.2.	Production	6
1.7.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.7.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.7.5.	Autres volumes.....	8
1.7.6.	Volume consommé autorisé	8
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	16
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	16
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	17
3.8.	Taux de réclamations (P155.1)	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du Syndicat



Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un établissement public de coopération intercommunale. Il exerce sa compétence dans le domaine du prélèvement, traitement, adduction et distribution d'eau de seize communes, il assure lui-même la gestion de tous ces services pour huit Communes du Nord du Syndicat et le suivi d'une délégation de service public sur 8 communes du Sud du Syndicat.



Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016.

Le siège social du Syndicat est situé à Saint Gervais sur Mare. L'effectif du personnel était constitué en 2021 d'un directeur, d'une responsable administrative, de deux secrétaires ainsi que de six adjoints techniques.

Pour les communes en régie, il gère les opérations de comptabilité. Après ordonnancement par le Syndicat, la prise en charge du recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses, la tenue des pièces comptables et justificatives, sont assurés par la trésorerie de Saint Pons de Thomières.

1.2. Présentation du territoire desservi



- Le service est géré au niveau : **intercommunal**
- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Mare et Libron
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie SIML
- Caractéristiques : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service : Production, transfert et distribution
- Territoire desservi :
 - Castanet-le-Haut
 - Graissessac
 - La Tour-sur-Orb
 - Le Pradal
 - Rosis
 - Saint-Geniès-de-Varensal
 - Saint-Gervais-sur-Mare
 - Saint-Étienne-Estréchoux
- Il n'existe pas de CCSPL
- Il existe un schéma de distribution
- Il existe un règlement de service
- Il existe un schéma directeur

1.3. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 036 habitants au 31/12/2023 (4 036 au 31/12/2022).

1.5. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 309** abonnés au 31/12/2023 (3 289 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 23,49 abonnés/km au 31/12/2023 (23,35 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,22 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,23 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 70,27 m³/abonné au 31/12/2023. (85,27 m³/abonné au 31/12/2022).

1.6. Eaux brutes

1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau



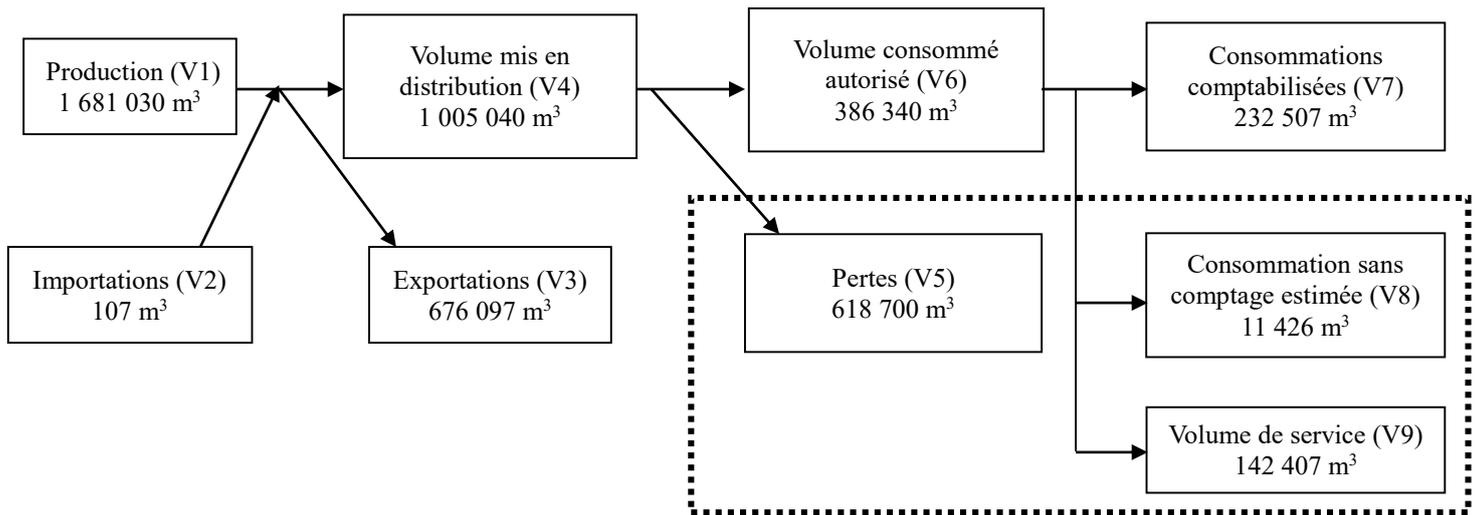
Le service public d'eau potable prélève **1 681 030** m³ pour l'exercice 2023 (1 688 494 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
ALBES	Souterraine - Forage	2.5 m ³ /h	1 193	525	-56%
CAP ESTEVE	Souterraine - Source	5 m ³ /h	248	2 537	923%
SESQUIASSE	Souterraine - Source	Pas d'arrêté de DUP	451	659	46,1%
BENJAMIN	Souterraine - Source	7.2 m ³ /h	29 403	18 872	-35,8%
DOUCH	Souterraine - Source	Pas d'arrêté de DUP	844	709	-16%
FONTCAUDE	Souterraine - Source	270 m ³ /h	1 634 721	1 636 975	0,1%
PERPIGNAN	Souterraine - Source	3 m ³ /h	361	1 275	253,2%
MALPAS	Souterraine - Source	Pas de DUP	1 126	1 256	11,6%
MADALE	Souterraine - Source	Pas d'arrêté de DUP	365	360	-1,4%
FATOU	Souterraine - Source	3.3 m ³ /h	952	3 556	273,5%
L'ADRECHT	Souterraine - Source	2.6 m ³ /h	18 830	14 306	-24%
Total			1 688 494	1 681 030	-0,4%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

1.7. Eaux traitées

1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.7.2. Production



Le service a 7 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Fontcaude	Désinfection au chlore gazeux
Le Péras	Filtre à sable et désinfection au chlore liquide
Le Monument	Désinfection au chlore liquide
Ginestet	Désinfection au chlore liquide
Albès	Filtre tamis et désinfection au chlore liquide
Perpignan de la Grave	Désinfection aux UV
Le Dévès – La Colonie	Désinfection aux UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
ALBES	1 193	525	-56%	80
CAP ESTEVE	248	2 537	923%	80
SESQUIASSE	451	659	46,1%	20
BENJAMIN	29 403	18 872	-35,8%	80
DOUCH	844	709	-16%	20
FONTCAUDE	1 625 188	1 636 975	0,7%	80
PERPIGNAN	361	1 275	253,2%	80
MALPAS	1 126	1 256	11,6%	40
MADALE	365	360	-1,4%	20
FATOU	952	3 556	273,5%	80
L'ADRECHT	18 830	14 306	-24%	80
Total du volume produit (V1)	1 678 961	1 681 030	0,1%	79,91

1.7.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Commune de Taussac La Billière	389	107	-72,5%	40

1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	280 447	232 507	-17,1%
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V7)	280 447	232 507	-17,1%
Vente en gros vers secteur Libron - SAUR	594 607	496 690	-19,7 %
Vente en gros au SIAE Orb et Gravezon	223 985	179 407	-24,8 %
Total vendu à d'autres services (V3)	818 592	676 097	-17,4%

1.7.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	14 502	11 426	-21,2%
Volume de service (V9)	1 500	142 407	9 393,8%

1.7.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	296 449	386 340	30,3%

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 140,86 kilomètres au 31/12/2023 (140,86 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 80 € au 01/01/2023
80 € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	68 €	68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,38 €/m ³	1,62 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0466 €/m ³	0,0683 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,29 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/10/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 05/12/20219 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	68,00	68,00	0%
Part proportionnelle	165,60	194,40	17,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	233,60	262,40	12,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59	8,20	46,6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3,6%
TVA	15,00	16,80	11,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,20	59,79	10,3%
Total	287,80	322,19	11,9%
Prix TTC au m³	2,40	2,68	11,7%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Depuis la fusion entre les deux Syndicats, une évolution des prix a été voté pour les années de 2017 à 2022. Cette évolution prend en compte la construction de l'usine de Fontcaude ainsi que les nouvelles charges de fonctionnement de cette usine.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	530 492	527 570
Recette de vente d'eau en gros SM5V	67 535	74 807
Recette de vente d'eau en gros SAUR	164 550	172 798
Total des recettes	762 577	775 175

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 527 570 € (393 729 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	61	6	78	9
Paramètres physico-chimiques	61	11	88	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	90,2%	88,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	82%	94,3%

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	66,4 %	63,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	21,69	20,66
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	32,6 %	23,1 %

Réseau	Rendement 2019	Rendement 2020	Rendement 2021	Rendement 2022	Rendement 2023
Fontcaude	69%	66,5%	69,3%	67,8%	64,04 %
Benjamin	48%	51%	64%	33%	50,22 %
Albès	95%	91%	99%	71%	98,33 %
Plateau Castanet le Haut	48%	64%	80%	54%	57,33 %
Rosis Montagne	70%	97%	95%	95%	95,54 %

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 15 m³/j/km (11,3 en 2022).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 12 m³/j/km (11 en 2022).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,58%	0,48%	0,44%	0,55%	0,46%

Au cours des 5 dernières années, 3,23 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,46% (0,55 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,9% (80% en 2022).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 6 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (3 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,81 pour 1 000 abonnés (0,91 en 2022).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2022).

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	34 950,76	34 995,59
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	851 000	857 800
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	4,11	4,08

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 4,08% (4,11 en 2022).

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 39

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 11,79 pour 1000 abonnés (0 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	215 186	192 691
Montants des subventions en €	147 198	48 831

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 432 264,97	1 312 092
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	990 094
	en intérêts	57

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement du réseau AEP de lu Péras à la Gineste – Tranche 1	79 271 €	
Renouvellement du réseau AEP du Buis	21 200 €	
Réalisation d'une étude hydrogéologique	148 000 €	
Plan d'actions d'amélioration du rendement sur le feeder	139 096 €	
Renouvellement du réseau AEP rue de Riols - Graissessac	16 621 €	
Renouvellement du réseau AEP rue Gamebetta - Graissessac	870 000 €	
Renouvellement du réseau AEP de lu Péras à la Gineste – Tranche 2	83 660 €	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement réseau AEP le Ruffas La Tour sur Orb	2023-2024	220 000.00
Sectorisation phase 2 secteur mare	2022-2024	189 000.00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 12 242,09 € de demandes d'abandon de créance.

1 925 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0083 €/m³ pour l'année 2023 (0,0494 €/m³ en 2022).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 036	4 036
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,4	2,68
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	90,2%	88,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	82%	94,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,4%	63,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	11,3	15
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	11	12
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,55%	0,46%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	79,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0494	0,0083